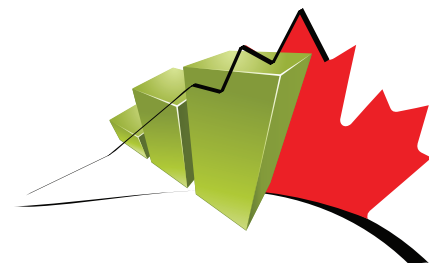


Rapports économiques et sociaux

Personnel autochtone et non autochtone des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada



par Kristyn Frank et Rubab Arim

Date de diffusion : le 25 août 2021

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Personnel autochtone et non autochtone des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada

par Kristyn Frank et Rubab Arim

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202100800005-fra>

Résumé

La présente étude porte sur les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques d'emploi des travailleurs des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SAGJE) qui sont des membres des Premières Nations, Métis ou Inuits. Les données du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 ont été utilisées pour étudier deux groupes professionnels, soit les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants. Des comparaisons ont également été effectuées avec le personnel non autochtone des SAGJE dans les mêmes groupes professionnels. L'étude révèle que les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations, métis et inuits étaient plus susceptibles d'être plus jeunes que leurs homologues non autochtones. En outre, la proportion d'hommes parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations était plus élevée que parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones. Les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations et inuits étaient moins susceptibles de travailler à temps plein que les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones. Des différences ont également été observées entre les secteurs d'activité.

Auteurs

Kristyn Frank travaille au Centre de la statistique et des partenariats autochtones de la Direction générale des perspectives, de l'intégration et de l'innovation en données sociales et Rubab Arim travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction générale des études analytiques, à Statistique Canada.

Introduction

Des chercheurs ont constaté que l'utilisation de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SAGJE) est associée à de meilleurs résultats cognitifs et développementaux pour les jeunes enfants et à des résultats scolaires à plus long terme (Elek et coll., 2020). Chez les enfants autochtones, on a constaté que les programmes de la petite enfance axés sur les pratiques culturelles traditionnelles, l'identité et la langue de leur communauté agissent comme des facteurs de protection, ce qui permet d'améliorer les capacités linguistiques et la fierté culturelle des enfants (Elek et coll., 2020; Morcom et Roy, 2019). Les éducatrices et éducateurs qui sont issus de la même communauté autochtone que les jeunes enfants dont ils assurent la garde peuvent jouer un rôle important dans leur vie en leur fournissant des expériences d'apprentissage qui reflètent leurs traditions et leur culture (Anderson, n.d.). Cependant, il y a une pénurie de travailleurs autochtones formés à l'éducation de la petite enfance au Canada, en partie à cause des difficultés rencontrées dans l'acquisition d'une formation, comme les coûts, les conditions d'admission et le fait de résider dans des régions éloignées où la technologie est limitée (Greenwood, de Leeuw et Ngaroimata Fraser, 2007; Manitoba Moon Voices inc., 2017).

Bien que le personnel des SAGJE joue un rôle déterminant dans les expériences d'apprentissage précoce des enfants autochtones, on sait peu de choses sur les caractéristiques de ces travailleurs. Cette situation est principalement attribuable aux limites en matière de données, dont la petite taille des échantillons, qui empêchent la diffusion de renseignements détaillés sur les travailleurs des Premières Nations, métis et inuits au sein de certains groupes professionnels au Canada. L'objectif de la présente étude consistait à combler cette lacune en utilisant les données du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Plus précisément, les caractéristiques sociodémographiques et d'emploi des travailleurs autochtones des SAGJE qui se sont identifiés comme Métis, Inuits ou membres des Premières Nations sont examinées. Les Autochtones qui vivent dans les réserves ou hors de réserves sont inclus dans l'échantillon. Des renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques d'emploi des travailleurs non autochtones des SAGJE sont également présentés.

Les personnes employées dans les SAGJE fournissent des services liés à l'éducation et aux soins des jeunes enfants. Dans le cadre de la présente étude, le terme « travailleur des services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants » renvoie à deux groupes professionnels en particulier, soit les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants. Ces groupes professionnels sont définis selon la Classification nationale des professions (CNP) 2016, le système national canadien de description des professions¹. Bien que certains chercheurs considèrent ces professions comme faisant partie de la main-d'œuvre élargie de l'éducation de la petite enfance (p. ex. Beach et coll., 2004), ces deux groupes professionnels ont été sélectionnés pour l'analyse, car l'objectif principal de la présente étude consistait à examiner plus particulièrement les personnes travaillant avec des enfants d'âge préscolaire.

En général, les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance sont définies comme des personnes qui « planifient, organisent et mettent en œuvre des programmes pour enfants » et travaillent principalement dans des garderies, des écoles maternelles et des organismes où l'on offre des services d'éducation de la petite enfance (Statistique Canada, 2018, p. 293)². Les activités professionnelles des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance

-
1. Les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance relèvent du groupe de base 4214 de la CNP et les gardiens/gardiennes d'enfants, du groupe de base 4411 (Statistique Canada, 2018).
 2. Sont exclus de la CNP 2016, les aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire, les administrateurs/administratrices de centres de la petite enfance et les enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire du groupe professionnel des éducateurs/éducatrices et des aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance.

peuvent également inclure l'évaluation des capacités et des besoins des enfants et la discussion des préoccupations avec les parents et les autres membres du personnel.

Les gardiens/gardiennes d'enfants sont définis comme des travailleurs qui s'occupent d'enfants sur une base permanente ou à court terme, en effectuant des tâches telles que la surveillance, le bain et l'habillage des nourrissons et des enfants, la planification et la préparation des repas et la supervision des activités des enfants. Bien que la CNP 2016 classe ce groupe dans la catégorie des « gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial », ce qui laisse entendre qu'ils travaillent dans des ménages privés, ces travailleurs peuvent également être employés dans des agences de services de garde ou être des travailleurs autonomes (Statistique Canada, 2018). C'est pourquoi on utilise plutôt le terme de « gardiens/gardiennes d'enfants », dans la présente étude, pour désigner ce groupe de travailleurs³.

Les études antérieures portaient principalement sur les travailleurs qui fournissent ces services comme un grand groupe ou étaient plus particulièrement axées sur les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices. Cependant, des différences importantes existent entre les personnes qui fournissent principalement des services à la petite enfance et celles qui fournissent principalement des services de soins (Centre for Spatial Economics, 2009). Par conséquent, cette étude présente les résultats pour les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants séparément, en mettant l'accent sur les différences entre les travailleurs des Premières Nations, métis et inuits et les travailleurs non autochtones au sein de ces deux groupes professionnels.

Données

La présente étude est fondée sur l'échantillon de microdonnées de 25 % du Recensement de la population de 2016. Ces données sont issues du questionnaire détaillé du Recensement et fournissent un éventail de renseignements sociodémographiques et de renseignements liés à l'éducation et à l'emploi sur la population canadienne.

L'analyse porte essentiellement sur les travailleurs des Premières Nations, métis et inuits^{4, 5} et les travailleurs non autochtones qui étaient employés soit comme éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance, soit comme gardiens/gardiennes d'enfants en 2016⁶. Dans la présente étude, les termes « travailleurs des services d'apprentissage et de garde de jeunes

3. Bien que les gardiens/gardiennes d'enfants employés dans des ménages privés puissent différer de ceux employés dans des agences de garde d'enfants et dans d'autres industries, les résultats n'ont pas été répartis par industrie en raison de la petite taille des échantillons de gardiens/gardiennes d'enfants autochtones dans les différentes industries.
4. Dans le questionnaire détaillé du Recensement de 2016, on demandait aux répondants s'ils s'identifiaient comme des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuits. Deux catégories supplémentaires — « Réponses autochtones multiples » et « Réponses autochtones non comprises ailleurs » — sont également relevées dans les données du recensement. Ces deux catégories ont été combinées pour la présente étude sous l'appellation « identités autochtones autres ou multiples ». Toutefois, en raison de la petite taille des échantillons, les résultats pour ce groupe n'ont pu être présentés que dans le tableau 1.
5. La répartition parmi tous les travailleurs était la suivante : 2,1 % étaient des membres des Premières Nations, 1,7 % étaient des Métis, 0,2 % étaient des Inuits, 0,1 % étaient classés dans la catégorie « identités autochtones autres ou multiples » et 96 % étaient des non-autochtones (tableau 1). Les membres des Premières Nations comprenaient les personnes résidant dans les réserves ou hors des réserves.
6. La profession est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, dans les ménages privés, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 2015. La profession déclarée fait généralement référence à l'emploi occupé par la personne pendant la semaine de référence (du 1^{er} au 7 mai 2016). Toutefois, si la personne n'a pas travaillé pendant cette semaine, mais a travaillé à un moment donné depuis le 1^{er} janvier 2015, la profession déclarée se rapporte à l'emploi occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2015. Une analyse détaillée du groupe professionnel selon le code à quatre chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord n'a pas été possible en raison de la faible taille des échantillons.

enfants » ou « travailleurs des SAGJE » sont utilisés pour désigner collectivement les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants.

La présente étude porte essentiellement sur les travailleurs qui étaient employés en tant qu'éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance ou en tant que gardiens/gardiennes d'enfants en 2016 ($N = 82\,635$). Sur cet échantillon, 55 510 (67,2 %) étaient des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et 27 125 (32,8 %) des gardiens/gardiennes d'enfants⁷. Parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance, la taille de l'échantillon était de 5 440 pour les travailleurs autochtones⁸ et de 50 000 pour les travailleurs non autochtones. Parmi les gardiens/gardiennes d'enfants, l'échantillon comptait 1 940 travailleurs autochtones⁹ et 25 155 travailleurs non autochtones.

Résultats

Dans l'ensemble, près de 5 % de tous les travailleurs des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SAGJE) au Canada étaient autochtones (tableau 1), ce qui est supérieur à la proportion de travailleurs autochtones représentés parmi l'ensemble des travailleurs (4,0 %) ¹⁰. La proportion de travailleurs autochtones représentés au sein des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance (4,9 %) était légèrement supérieure à celle des gardiens/gardiennes d'enfants (4,5 %). Les travailleurs des SAGJE étaient majoritairement des travailleurs non autochtones (95,2 %), mais les travailleurs des Premières Nations en représentaient 2,7 %, les travailleurs métis, 1,6 %, et les travailleurs inuits, 0,3 %.

7. Conformément aux lignes directrices relatives à la diffusion du recensement, tous les chiffres présentés dans la présente étude sont arrondis au multiple de cinq le plus proche. Les pondérations du recensement qui sont créées pour l'échantillon du questionnaire détaillé ont été appliquées à tous les résultats présentés dans l'étude.

8. Voici la taille des échantillons pour chaque groupe autochtone : 3 920 membres des Premières Nations, 820 Métis et 705 Inuits. En raison de la petite taille des échantillons pour la catégorie « identités autochtones autres ou multiples », les résultats pour ce groupe n'ont pas été inclus dans cette partie de l'analyse.

9. Voici la taille des échantillons pour chaque groupe autochtone : 1 150 membres des Premières Nations, 505 Métis et 285 Inuits. En raison de la petite taille des échantillons pour la catégorie « identités autochtones autres ou multiples », les résultats pour ce groupe n'ont pas été inclus dans cette partie de l'analyse.

10. Ces résultats sont déterminés en additionnant les pourcentages de travailleurs métis, inuits et des Premières Nations présentés au tableau 1.

Tableau 1
Répartition des travailleurs autochtones (Premières Nations, Métis, Inuit) et non autochtones, Canada, 2016

	Tous les travailleurs des SAGJE	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	Gardiens/gardiennes d'enfants	Tous les travailleurs (professions des SAGJE et autres professions combinées)
	pourcentage			
Travailleurs autochtones				
Premières Nations	2,7	3,0	2,3 *	2,1
Métis	1,6	1,5	1,9 *	1,7
Inuit	0,3	0,4	0,3	0,2
Identités autochtones autres ou multiples	0,1	0,1	0,1 ^E	0,1
Travailleurs non autochtones	95,2	95,1	95,4 *	96,0
Taille de l'échantillon	82 635	55 510	27 125	4 940 870

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente entre l'estimation pour le groupe autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et l'estimation pour le groupe non autochtone (p < 0,05)

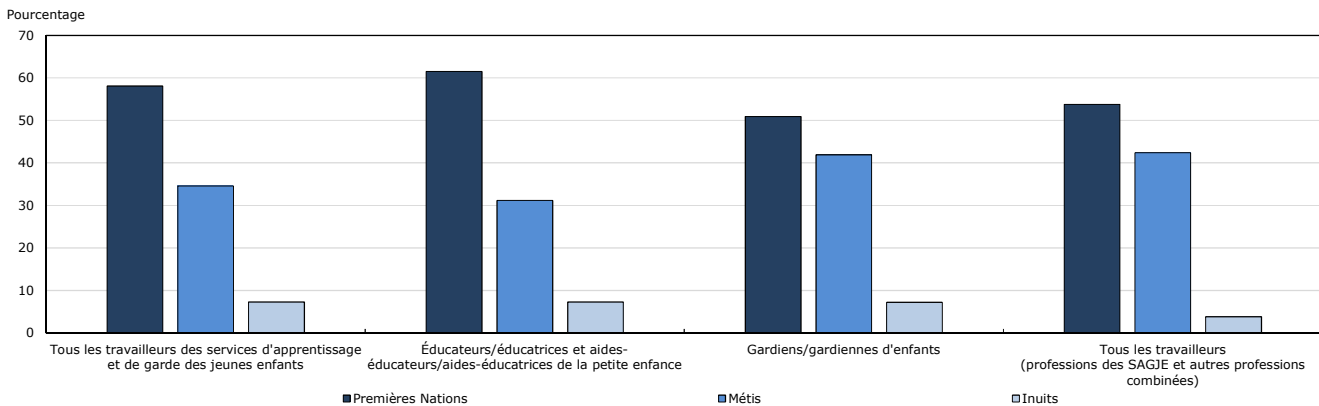
Note : SAGJE signifie services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

En ce qui concerne les travailleurs autochtones en particulier, la répartition des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits au sein du personnel des SAGJE selon le groupe professionnel est présentée dans le graphique 1. La proportion de travailleurs autochtones est plus élevée parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance que parmi les gardiens/gardiennes d'enfants, mais ils représentaient la majorité des travailleurs autochtones au sein des deux groupes professionnels (61,5 % et 50,9 %, respectivement). Parmi les travailleurs autochtones, la représentation des travailleurs des Premières Nations était également plus élevée parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance que parmi les travailleurs de tous les groupes professionnels confondus (53,8 %).

En revanche, la proportion de Métis est plus élevée parmi les gardiens/gardiennes d'enfants autochtones que parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance autochtones (41,9 % par rapport à 31,3 %). Une proportion similaire d'Inuits était représentée à la fois au sein des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et au sein des gardiens/gardiennes d'enfants, ceux-ci représentant un peu plus de 7 % des travailleurs autochtones dans les deux groupes professionnels.

Graphique 1
Distribution des travailleurs autochtones selon l'identité autochtone et le groupe professionnel, 2016



Note : SAGJE signifie services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Les caractéristiques sociodémographiques des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance autochtones et non autochtones sont présentées dans le tableau 2. Parmi les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance, la proportion d'hommes était plus élevée parmi les travailleurs inuits (5,9 %) et des Premières Nations (5,2 %) que parmi les travailleurs non autochtones (3,8 %). Les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations, métis et inuits étaient également plus susceptibles d'être plus jeunes que leurs homologues non autochtones. En effet, 45,1 % des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance inuits avaient moins de 25 ans, comparativement à 13,6 % de leurs homologues non autochtones.

Tableau 2**Caractéristiques sociodémographiques des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance, population autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et non autochtone, 2016**

	Premières Nations	Métis	Inuits	Non-Autochtones
		pourcentage		
Sexe				
Femmes	94,8 *	95,4	94,1 *	96,2
Hommes	5,2 *	4,6	5,9 ^{*E}	3,8
Groupe d'âge				
Moins de 25 ans	20,5 *	23,1 *	45,1 *	13,6
25 à 29 ans	14,8 *	14,6	17,8 *	12,8
30 à 39 ans	26,2	26,7 *	15,1 *	26,2
40 à 49 ans	19,9 *	19,0 *	11,0 *	24,3
50 ans et plus	18,6 *	16,7 *	11,0 *	23,1
État matrimonial				
Célibataire (jamais marié)	38,6 *	32,8 *	49,8 *	25,4
Mariage ou union de fait	52,4 *	58,3 *	47,3 *	65,8
Divorcé, séparé ou veuf	9,0	8,9	2,9 ^{*E}	8,8
Présence de jeunes enfants dans la famille de recensement				
Aucun enfant âgé de 5 ans ou moins	73,9 *	77,1	61,7 *	79,7
Un enfant âgé de 5 ans ou moins	18,3 *	16,5	25,3 *	14,4
Deux enfants ou plus âgés de 5 ans ou moins	7,9 *	6,4	13,0 *	5,9
Habite dans une grande RMR (Montréal, Toronto ou Vancouver)				
N'habite pas dans une grande RMR	92,2 *	88,2 *	x	57,3
Habite dans une grande RMR	7,8 *	11,8 *	F	42,7
A déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités				
Non	17,4	90,5	x	...
Oui	82,6	9,5	F	...
Éducation postsecondaire				
N'a pas fait d'études postsecondaires	36,9 *	34,3 *	72,6 *	22,0
A fait des études postsecondaires	63,1 *	65,7 *	27,4 *	78,0

... sans objet

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente entre l'estimation pour le groupe autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et l'estimation pour le groupe non autochtone ($p < 0,05$)**Note** : RMR signifie région métropolitaine de recensement.**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations (38,6 %), métis (32,8 %) et inuits (49,8 %) étaient également plus susceptibles d'être célibataires (jamais mariés) que leurs homologues non autochtones (25,4 %). En outre, environ 8 éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance non autochtones sur 10 n'avaient pas d'enfants de 5 ans ou moins au sein de leur famille de recensement, une proportion plus élevée que celle observée chez leurs homologues des Premières Nations (73,9 %) et inuits (61,7 %)¹¹. Les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations (7,9 %) et inuits (13,0 %), mais non pas les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance métis (6,4 %), étaient plus susceptibles d'avoir deux enfants ou plus âgés de 5 ans ou moins dans leur famille de recensement, comparativement aux éducateurs/éducatrices et aux aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance non autochtones (5,9 %).

Un peu plus de 4 éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance non autochtones sur 10 vivaient dans une grande région métropolitaine de recensement (RMR), soit à Montréal, à Toronto ou à Vancouver¹², comparativement à 7,8 % de leurs homologues des Premières Nations et à 11,8 % de leurs homologues métis. De plus, la majorité des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations (82,6 %) et près de 1 éducateur/éducatrice et aide-éducateur/aide-éducatrice de la petite enfance métis sur 10 (9,5 %) ont déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités¹³.

Enfin, la majorité des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations (63,1 %) et métis (65,7 %) ont fait des études postsecondaires, alors que c'était le cas pour un peu plus du quart des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance inuits (27,4 %). En comparaison, plus des trois quarts des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance non autochtones (78,0 %) avaient fait des études postsecondaires. Toutefois, la proportion plus faible d'éducateurs/éducatrices et d'aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance inuits ayant fait des études postsecondaires doit être interprétée avec prudence, étant donné que 45,1 % d'entre eux avaient moins de 25 ans et pouvaient encore être en train de terminer leurs études postsecondaires¹⁴.

Des tendances largement similaires ont été observées parmi les gardiens/gardiennes d'enfants (tableau 3). La proportion d'hommes parmi les gardiens/gardiennes d'enfants était plus élevée chez les Premières Nations (7,1 %) que chez les non-autochtones (4,8 %). Les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations, métis et inuits étaient plus susceptibles d'être plus jeunes que leurs homologues non autochtones. En particulier, 42,5 % des gardiens/gardiennes d'enfants inuits avaient moins de 25 ans, comparativement à 15,5 % des gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones. Aussi, parmi les gardiens/gardiennes d'enfants, les travailleurs des Premières Nations (44,7 %) et métis (37,5 %) étaient également plus susceptibles d'être célibataires (jamais mariés) que les travailleurs non autochtones

11. Cette mesure indique le nombre d'enfants âgés de 5 ans ou moins dans la famille de recensement du travailleur. Par famille de recensement, on entend un couple marié, un couple vivant en union libre ou un parent seul, quel que soit son état civil, ayant au moins un enfant vivant dans le même logement. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption. Les petits-enfants vivant avec un ou plusieurs grands-parents, mais sans parent présent, constituent également une famille de recensement.

12. En raison de la petite taille des échantillons de travailleurs autochtones des SAGJE, les résultats sont présentés uniquement pour les trois principales RMR combinées et pour ceux qui ne résident pas dans les principales RMR.

13. Le « statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités » se rapporte aux personnes qui sont ou ne sont pas des Indiens inscrits ou des Indiens des traités. Par « Indien inscrit », on entend une personne inscrite aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Les « Indiens des traités » sont des personnes inscrites qui appartiennent à une Première Nation ou à une bande indienne qui a signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou indiens des traités sont parfois également appelés « Indiens inscrits ».

14. Plus du tiers (37 %) des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance inuits de l'échantillon qui avaient moins de 25 ans ont indiqué avoir fréquenté l'école au cours de la période de neuf mois comprise entre septembre 2015 et mai 2016.

(28,4 %). Environ 8 gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones sur 10 n'avaient pas d'enfants âgés de 5 ans ou moins au sein de leur famille de recensement. Les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations (16,2 %), métis (15,4 %) et inuits (22,0 %) étaient plus susceptibles d'avoir un enfant âgé de 5 ans ou moins dans leur famille de recensement que les gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones (10,6 %).

Tableau 3

Caractéristiques sociodémographiques des gardiens/gardiennes d'enfants, population autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et non autochtone, 2016

	Premières Nations	Métis	Inuits	Non-Autochtones
	pourcentage			
Sexe				
Femmes	92,9 *	95,8	91,3	95,2
Hommes	7,1 *	4,3 ^E	8,7 ^E	4,8
Groupe d'âge				
Moins de 25 ans	29,9 *	28,8 *	42,5 *	15,5
25 à 29 ans	12,5 *	10,8	12,7 *	8,1
30 à 39 ans	20,4 *	22,7	15,5 ^{*E}	24,9
40 à 49 ans	16,4 *	14,1 *	14,5 ^{*E}	20,4
50 ans et plus	20,9 *	23,7 *	14,8 ^{*E}	31,2
État matrimonial				
Célibataire (jamais marié)	44,7 *	37,5 *	x	28,4
Mariage ou union de fait	48,0 *	53,1 *	x	57,9
Divorcé, séparé ou veuf	7,3 *	9,5 *	F	13,7
Présence de jeunes enfants dans la famille de recensement				
Aucun enfant âgé de 5 ans ou moins	78,4 *	77,3 *	70,1 *	84,1
Un enfant âgé de 5 ans ou moins	16,2 *	15,4 *	22,0 *	10,6
Deux enfants ou plus âgés de 5 ans ou moins	5,4	7,4	7,9 ^E	5,3
Habite dans une grande RMR (Montréal, Toronto ou Vancouver)				
N'habite pas dans une grande RMR	91,1 *	93,1 *	x	62,4
Habite dans une grande RMR	8,9 *	6,9 ^{*E}	F	37,6
A déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités				
Non	25,8	92,2	x	...
Oui	74,2	7,8	F	...
Éducation postsecondaire				
N'a pas fait d'études postsecondaires	65,3 *	64,6 *	83,5 *	50,3
A fait des études postsecondaires	34,7 *	35,5 *	16,5 ^{*E}	49,7

... sans objet

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente entre l'estimation pour le groupe autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et l'estimation pour le groupe non autochtone ($p < 0,05$)**Note** : RMR signifie région métropolitaine de recensement**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Près de 4 gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones sur 10 vivaient dans une grande RMR (37,6 %). Chez les membres des Premières Nations ainsi que chez les Métis, c'est proportion était de moins de 1 sur 10 (8,9 % et 6,9 %, respectivement). Bien que près des trois quarts des gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations aient déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou

d'Indien des traités (74,2 %), cette proportion est inférieure à celle des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations. Parmi les gardiens/gardiennes d'enfants métis, 7,8 % ont déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.

La proportion de travailleurs ayant fait des études postsecondaires était généralement plus faible chez les gardiens/gardiennes d'enfants que chez les éducateurs/éducatrices et les aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance. Parmi les gardiens/gardiennes d'enfants, les travailleurs des Premières Nations (34,7 %), métis (35,5 %) et inuits (16,5 %) étaient moins susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires que leurs homologues non autochtones (49,7 %). Une fois encore, ce chiffre était particulièrement bas chez les travailleurs inuits, probablement en raison de la forte proportion de gardiens/gardiennes d'enfants inuits qui étaient âgés de moins de 25 ans¹⁵.

Les caractéristiques de l'emploi des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et des gardiens/gardiennes d'enfants autochtones et non autochtones sont présentées dans le tableau 4¹⁶. Tout d'abord, la catégorie de travailleur est examinée (c.-à-d. employé rémunéré ou travailleur autonome). Dans cette section de l'analyse, les travailleurs qui étaient des membres de la famille non rémunérés sont exclus, en raison de la taille très réduite des échantillons. Les travailleurs autonomes comprennent ceux qui ont une aide rémunérée ou non. Le nombre d'heures travaillées au cours de la semaine de référence du recensement est également examiné¹⁷ et est mesuré en heures à temps partiel ou à temps plein. Le terme « heures de travail à temps partiel » est défini comme un nombre d'heures travaillées inférieur à 30 heures pendant la semaine de référence, et le terme « heures de travail à temps plein », comme un nombre d'heures travaillées égales ou supérieures à 30 heures pendant la semaine de référence.

Chez les éducateurs/éducatrices et d'aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance, une plus petite proportion de membres des Premières Nations (5,2 %) et d'Inuits (0,0 %) que de non-Autochtones (14,6 %) étaient des travailleurs autonomes. En ce qui concerne le nombre d'heures travaillées, un peu moins des deux tiers des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance non autochtones travaillaient à temps plein au cours de la semaine de référence (64,4 %); les pourcentages pour les membres des Premières Nations et pour les Inuits étaient plus faibles, ceux-ci se situant à 61,0 % et 43,5 %, respectivement. Les caractéristiques d'emploi des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance métis n'étaient pas statistiquement différentes de celles de leurs homologues non autochtones.

15. Plus du tiers des gardiens/gardiennes d'enfants inuits de l'échantillon qui avaient moins de 25 ans (35,1 %) fréquentaient l'école au cours de la période de neuf mois comprise entre septembre 2015 et mai 2016, ce qui indique que bon nombre d'entre eux pouvaient encore être en train de terminer des études postsecondaires. Une analyse à venir qui reposerait sur une approche de normalisation de l'âge permettrait des comparaisons plus significatives en tenant compte des différences dans les distributions d'âge.

16. Comme les renseignements sur les salaires horaires ne peuvent être calculés à partir des données du recensement, les salaires des travailleurs des SAGJE ne sont pas examinés dans le présent document.

17. Il s'agit du nombre d'heures travaillées par une personne pendant la semaine de référence du recensement, soit du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016.

Tableau 4
Caractéristiques d'emploi des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et des gardiens/gardiennes d'enfants, population autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et non autochtone, 2016

	Premières Nations	Métis	Inuits	Non-Autochtones
	pourcentage			
Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance				
Catégorie de travailleur				
Employé rémunéré	94,8 *	85,8	100,0 *	85,4
Travailleur autonome	5,2 *	14,2	0,0 *	14,6
Heures travaillées pendant la semaine de référence				
Heures travaillées à temps partiel (moins de 30 heures)	39,0 *	34,3	56,5 *	35,6
Heures travaillées à temps plein (30 heures ou plus)	61,0 *	65,7	43,5 *	64,4
Gardiens/gardiennes d'enfants				
Catégorie de travailleur				
Employé rémunéré	73,1 *	60,7	82,9 *	63,9
Travailleur autonome	26,9 *	39,3	17,1 * ^E	36,1
Heures travaillées pendant la semaine de référence				
Heures travaillées à temps partiel (moins de 30 heures)	53,3 *	49,5	62,1 *	44,8
Heures travaillées à temps plein (30 heures ou plus)	46,7 *	50,5	37,9 *	55,2

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente entre l'estimation pour le groupe autochtone (Premières Nations, Métis, Inuits) et l'estimation pour le groupe non autochtone ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Des résultats similaires ont été observés chez les gardiens/gardiennes d'enfants. Les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations (26,9 %) étaient moins susceptibles d'être des travailleurs autonomes que leurs homologues non autochtones (36,1 %). En ce qui concerne le nombre d'heures travaillées, alors que plus de la moitié des gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones travaillaient à temps plein (55,2 %), les pourcentages étaient plus faibles pour les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations (46,7 %) et inuits (37,9 %). En général, dans tous les groupes, le pourcentage de personnes travaillant à temps plein était plus faible chez les gardiens/gardiennes d'enfants que chez les éducateurs/éducatrices et d'aides-éducateurs/aides-éducatrices.

Enfin, des renseignements supplémentaires sur les principaux sous-secteurs dans lesquels les travailleurs autochtones et non autochtones des SAGJE étaient employés en 2016 sont présentés dans le graphique 2¹⁸. Les cinq principaux sous-secteurs étaient les mêmes pour ces deux groupes¹⁹. Cependant, une plus grande proportion de travailleurs autochtones des SAGJE que de travailleurs non

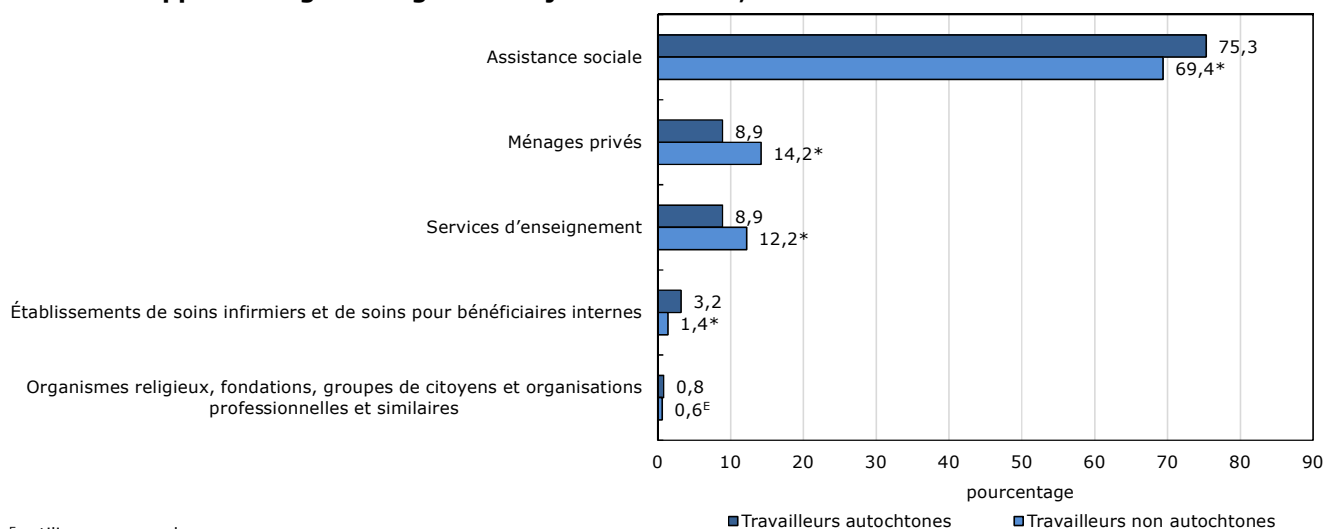
18. Le graphique 2 fournit des renseignements sur les principales industries dans lesquelles le personnel autochtone et non autochtone des SAGJE étaient employés. Ces résultats ont été agrégés, car l'analyse préliminaire indiquait des chiffres très faibles pour la répartition des travailleurs selon l'identité autochtone et la profession des SAGJE dans l'ensemble des industries. De plus, seules les cinq principales industries sont examinées au niveau du sous-secteur (à trois chiffres) du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord 2012.

19. Afin de maintenir la cohérence avec les autres résultats d'emploi mentionnés, les résultats présentés dans le graphique 2 ne comprennent que les travailleurs des SAGJE des Premières Nations, métis et inuits et excluent les personnes du groupe « identités autochtones autres ou multiples ».

autochtones était employés dans le sous-secteur de l'assistance sociale (75,2 % par rapport à 69,4 %) et celui des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes²⁰ (3,2 % par rapport à 1,4 %). En revanche, la proportion de travailleurs autochtones était plus faible que celle de travailleurs non autochtones dans le sous-secteur des ménages privés (8,9 % par rapport à 14,2 %) et celui des services d'enseignement (8,9 % par rapport à 12,2 %)²¹.

Graphique 2

Cinq principaux sous-secteurs d'activité des travailleurs autochtones et non autochtones des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2016



^E utiliser avec prudence

* valeur significativement différente entre l'estimation pour le groupe autochtone (travailleurs métis, inuits et des Premières Nations des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants combinés) et l'estimation pour le groupe non autochtone ($p < 0,05$)

Note : Fondé sur les sous-secteurs à trois chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Conclusion

Il a été démontré que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SAGJE) autochtones qui mettent l'accent sur les langues et l'identité culturelle des communautés des Premières Nations, métisses, inuites contribuent à de meilleurs résultats scolaires pour les enfants autochtones et aident à développer leurs capacités linguistiques et leur sentiment de fierté culturelle (Elek et coll. 2020; Morcom et Roy, 2019). Alors que les travailleurs des SAGJE des Premières Nations, métis et inuits peuvent contribuer à offrir aux communautés autochtones des services enrichissants sur le plan culturel, il y a une pénurie de travailleurs autochtones dans les professions liées aux SAGJE (Greenwood, de Leeuw et Ngaroimata Fraser, 2007; Anderson, s. d.), et peu de renseignements sur ces travailleurs sont connus.

Les résultats figurant dans la présente étude font la lumière sur les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques d'emploi des travailleurs des Premières Nations, métis, inuits des SAGJE et des travailleurs non autochtones. Plusieurs différences notables ont été observées. Par exemple, les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et

20. Ce sous-secteur comprend le groupe « autres établissements de soins pour bénéficiaires internes », lequel englobe les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des soins en établissement, comme « les maisons de transition pour les femmes, les foyers pour enfants perturbés affectivement, les camps pour jeunes délinquants, les foyers nourriciers de groupe, les maisons de transition de groupe pour délinquants et contrevenants et les orphelinats » (Statistique Canada, 2012).

21. Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir de plus amples renseignements sur les industries représentées dans les cinq principaux sous-secteurs présentés dans le graphique 2.

les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations, métis et inuits étaient plus susceptibles d'être plus jeunes et moins susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires que leurs homologues non autochtones. En outre, les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance des Premières Nations et inuits étaient plus susceptibles d'avoir deux enfants ou plus âgés de 5 ans ou moins au sein de leur famille de recensement que leurs homologues non autochtones. De même, les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations, métis et inuits étaient plus susceptibles d'avoir un enfant âgé de 5 ans ou moins au sein de leur famille de recensement que les gardiens/gardiennes d'enfants non autochtones.

Il est intéressant de noter que, bien que les professions des SAGJE soient à prédominance féminine, les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations étaient plus susceptibles d'être des hommes que les travailleurs non autochtones au sein de ces professions. En outre, les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants des Premières Nations et inuits étaient plus susceptibles d'être des employés rémunérés, mais moins susceptibles de travailler à temps plein que leurs homologues non autochtones. Les gardiens/gardiennes d'enfants métis étaient également moins susceptibles de travailler à temps plein que leurs homologues non autochtones. Des différences ont également été observées entre les secteurs d'activité. Par exemple, au sein des SAGJE, une proportion plus élevée de travailleurs autochtones que de travailleurs non autochtones était employée dans le sous-secteur de l'assistance sociale.

Les résultats de la présente étude contribuent à améliorer la compréhension des caractéristiques sociodémographiques et des caractéristiques d'emploi des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et des gardiens/gardiennes d'enfants autochtones, en permettant d'examiner ces facteurs séparément pour les travailleurs des Premières Nations, métis et inuits (dans la mesure du possible). Des études approfondies fondées sur les données du recensement et celles d'autres sources permettraient d'examiner un éventail élargi de caractéristiques des travailleurs des SAGJE des Premières Nations, métis et inuits et non autochtones et fourniraient des renseignements supplémentaires sur ces travailleurs. En particulier, des renseignements sur les salaires et les caractéristiques des travailleurs à l'échelle régionale permettraient de mieux comprendre les travailleurs autochtones des SAGJE au Canada.

Annexe 1

Exemples de groupes à quatre chiffres relevant des cinq principaux sous-secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où l'on retrouve des travailleurs autochtones et non autochtones de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants :

- **Assistance sociale (sous-secteur 624 du SCIAN)**
 - Services individuels et familiaux (SCIAN 6241)
 - Services de réadaptation professionnelle (SCIAN 6243)
 - Services de garderie (SCIAN 6244)
- **Ménages privés (sous-secteur 814 du SCIAN)^a**
 - Ménages privés (SCIAN 8141)
- **Services d'enseignement (sous-secteur 611 du SCIAN)**
 - Écoles primaires et secondaires (SCIAN 6111)
 - Autres établissements d'enseignement et de formation (SCIAN 6116)
 - Services de soutien à l'enseignement (SCIAN 6117)
- **Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (sous-secteur 623 du SCIAN)**
 - Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (SCIAN 6230)^b
- **Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires (sous-secteur 813 du SCIAN)**
 - Organismes religieux (SCIAN 8131)
 - Organismes d'action sociale (SCIAN 8133)
 - Organisations civiques et sociales (SCIAN 8134)

Notes :

^a Indique qu'il s'agit du seul groupe à quatre chiffres correspondant à ce sous-secteur du SCIAN.

^b Indique qu'il s'agit du seul groupe à quatre chiffres représenté pour ce sous-secteur du SCIAN, où l'on retrouve des travailleurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Bibliographie

Anderson, K. s.d. *Early Childhood Education*. Chiefs of Ontario. Disponible au lien suivant : <http://education.chiefs-of-ontario.org/upload/documents/resources/manifesto/19.early-childhood-education.pdf>.

Beach, J., J. Bertrand, B. Forer, D. Michal et J. Tougas. 2004. *Un travail à valoriser : la main-d'œuvre du secteur de la garde à l'enfance au Canada*. Mise à jour des données du marché du travail. Ottawa : Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance.

Centre for Spatial Economics. 2009. *Une analyse bibliographique du marché du travail dans le secteur des SÉGE : Comprendre la pénurie de main-d'œuvre dans les services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) et y faire face*. Ottawa : Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance.

Elek, C., L. Gubhaju, C. Lloyd-Johnsen, S. Eades et S. Goldfeld. 2020. « Can early childhood education programs support positive outcomes for Indigenous children? A systematic review of the international literature ». *Educational Research Review* 31. Disponible au lien suivant : <https://doi.org/10.1016/j.edurev.2020.100363>.

Greenwood, M., S. de Leeuw et T. Ngaroimata Fraser. 2007. « Aboriginal children and early childhood development education in Canada: Linking the past and the present to the future ». *Canadian Journal of Native Education* 30 (1) : 5 à 18.

Manitoba Moon Voices, Inc. 2017. *Early Learning and Child Care*. Disponible au lien suivant : <https://www.manitobamoonvoicesinc.ca/wp-content/uploads/2017/07/MMVI-ELCC-Report-Final.pdf>.

Morcom, L.A., et S. Roy. 2019. « Is early immersion effective for Aboriginal language acquisition? A case study from an Anishinaabemowin kindergarten ». *International Journal of Bilingual Education and Bilingualism* 22 (5) : 551 à 563. Disponible au lien suivant : <https://doi.org/10.1080/13670050.2017.1281217>.

Statistique Canada. 2012. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)*. Produit n° 12-501-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 2018. *Classification nationale des professions (CNP) 2016*. Produit no 12-583-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.